Maire

Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 10 juin 2025 à 20h00, au Centre communautaire, situé au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton.

Sont présents à cette séance :
Conseiller numéro 3 - monsieur Jean Giroux-Gagné
Conseiller numéro 4 - monsieur Mario Pitre
Conseiller numéro 5 - monsieur Richard Dugas
Conseiller numéro 6 - madame Aline Charbonneau

Conseiller numéro 2 : poste vacant

Est absent :
Conseiller numéro 1 - monsieur Louis-Philippe Thauvette

Secrétaire d'assemblée : la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Audrey Caza.

1. Ouverture de la séance

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire du 22 mai 2025 à 19 h à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis d'ajournement de la séance extraordinaire du 22 mai 2025 à 19 h à tous les membres du conseil, le 21 mai 2025. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, le maire Shawn Campbell. Le maire ouvre la séance à 20h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption de procès-verbal**
   3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025
4. **Demandes de don, commandite, d'appui ou autre**
   4.1 Demande de don pour des compétitions équestres
5. **Administration et trésorerie**
   5.1 Approbation de la liste des comptes créditeurs
   5.2 Adoption du règlement numéro 367-1
   5.3 Autorisation d'embauche d'une technicienne comptable
   5.4 Octroi de contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux – réfection du 5e Rang
6. **Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire**
7. **Travaux publics**

7.1 Octroi de contrat de nivelage des chemins de gravier
7.2 Octroi de contrat de la réparation des bâtiments – Centre Michel-Lefebvre et Centre communautaire
7.3 Octroi de contrat pour les travaux de surfaçage
7.4 Autorisation de travaux complémentaires – réfection du 2e Rang

8. Incendie
8.1 Confirmation du statut de pompiers et de premiers répondants inactifs

9. Arts, culture et loisirs
9.1 Autorisation d'utilisation du centre Michel-Lefebvre et du terrain de balle – Club multisports Val-des-Prés
9.2 Dénonciation des coupures au programme Emplois d'été Canada

10. Varia

11. Mot du maire et parole aux élus

12. Questions des citoyens

13. Levée de la séance

25-06-01 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mois de mai 2025

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025

25-06-02 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025, une dispense de lecture en séance est accordée.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas
ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025 tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Demandes de don, commandite, d'appui ou autre

4.1 Demande de don pour des compétitions équestres

25-06-03 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a reçu une demande de commandite de la part du Newton Ranch, en partenariat avec l'Association équestre régionale western sud-ouest Gymkhana, pour la tenue de compétitions équestres sur son territoire les 25-26-27 juillet, 1-2-3 août et 15-16-17 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ces événements récurrents contribuent à l'animation estivale locale et rassemblent un public régional, soutenant la vitalité sociale, économique et touristique de la communauté ;

Maire

Greffier-trésorier

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise une commandite, accompagnée du prêt des estrades et du soutien à la promotion de l'événement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tient à soutenir équitablement les organismes à but non lucratif et événements locaux sur la base d'un suivi budgétaire annuel transparent.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

D'accorder une commandite de 750 $ à l'Association équestre régionale western sud-ouest Gymkhana pour l'organisation des compétitions prévues au Newton Ranch en 2025 ;

D'autoriser le prêt des estrades municipales pour la durée des événements ;

D'autoriser la promotion de l'événement sur les plateformes de communication de la municipalité (site web, réseaux sociaux, panneau d'affichage) ;

D'effectuer un transfert budgétaire du poste 02 70190 991 vers le poste 02 19000 970.

De comptabiliser cette contribution au poste budgétaire 02 19000 970 – Dons et subventions OSBL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. Administration et finances

5.1 Approbation de la liste des comptes créditeurs

25-06-04 IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes créditeurs, la rémunération des membres du conseil municipal et le salaire des employés municipaux selon la liste dûment déposée aux membres du conseil et totalisant la somme de 323 675.74 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Audrey Caza, certifie que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, a les crédits disponibles au budget opérationnel permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Audrey Caza
Signé le 2025-06-12 11:54:40 EDT

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

5.2 Adoption du règlement numéro 367-1 modifiant le règlement numéro 367 décrétant des travaux de voirie locale en 2021 et un emprunt n'excédant pas 2 705 000 $ pour le financement de ces travaux

25-06-05 ATTENDU QUE les travaux concernent des dépenses de voirie municipale ;

ATTENDU QUE la résolution 21-09-05 adoptée le 14 septembre 2021 lors de la séance ordinaire du conseil municipal modifiant le règlement numéro 367 ;

ATTENDU QUE la résolution 21-09-06 adoptée le 14 septembre 2021 lors de la séance ordinaire du conseil municipal permettant un financement temporaire ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par, le conseiller Louis-Philippe Thauvette, lors de la séance du conseil tenue le 13 mai 2025 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance ;

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas
ET RÉSOLU

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2
L'article 3 du Règlement numéro 367 sur des travaux de voirie locale en 2021 et un emprunt est remplacé par le suivant :

« 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 2 705 000 $ une période de 20 ans. ».

ARTICLE 3
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.3 Autorisation d'embauche d'une technicienne comptable

25-06-06 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a procédé à un affichage pour le poste de technicienne comptable, du 15 avril au 12 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Élaine Bernier a été sélectionnée à la suite d'un processus d'évaluation comprenant l'analyse du CV, un questionnaire structuré et une entrevue ;

CONSIDÉRANT QUE la candidate répond aux besoins de la Municipalité et manifeste une volonté d'engagement à long terme.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas
ET RÉSOLU

D'embaucher Marie-Élaine Bernier au poste de technicienne comptable, à compter du 30 juin 2025;

D'autoriser la direction générale à signer un contrat de travail et tout document connexe à l'embauche;

DE nommer Marie-Élaine Bernier à titre de trésorière adjointe;

DE donner à Marie-Élaine Bernier les autorisations d'administratrice principale et signataire auprès de notre institution financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Maire ez SC

ez CAC

Greffier-trésorier

5.4 Octroi de contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux – réfection du 5e Rang

25-06-07 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton procédera à la réfection du 5e Rang dans le cadre du projet AOP-2025-001 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux exigent un mandat de contrôle qualitatif des matériaux confié à un laboratoire accrédité afin d'assurer la conformité des matériaux granulaires, enrobés bitumineux et autres composantes de la structure routière ;

CONSIDÉRANT QUE le Laboratoire GS inc. a décliné l'invitation à soumissionner en raison d'un manque de disponibilité en 2025 ;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme SCP Geotek ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt no 421 prévoit une enveloppe budgétaire de 50 000 $ (avant taxes et contingence) pour le contrôle qualitatif des matériaux.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux à SCP Geotek au montant de 42 283.20 $ plus les taxes applicables;

De comptabiliser cette dépense au poste budgétaire 22 32000 000, financé par le règlement d'emprunt 421.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. <u>Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire</u>

7. <u>Travaux publics</u>

7.1 Octroi de contrat de nivelage des chemins de gravier

25-06-08 CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été envoyée à quatre entreprises privées pour comparer les options professionnelles.

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues,

Soumissionnaires	Montant total (taxes incluses)
Pavages D'Amour	19 121,45 $
Pavages Théorêt	7 818,30 $

CONSIDÉRANT QU'afin de réduire les coûts tout en favorisant l'apprentissage des futurs opérateurs, la Municipalité a approché et fera appel à l'école de camion lourd de Sainte-Justine-de-Newton, qui réalisera gratuitement les travaux de nivellement.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

DE refuser les deux soumissions reçues pour le chemin Grand-Saint-Patrice Est ;

DE mandater l'école de machinerie lourde pour exécuter le nivellement et la compaction de l'ensemble des chemins de gravier municipaux, incluant le Grand-Saint-Patrice Est ;

DE prévoir un suivi avec le Service des travaux publics pour confirmer les travaux réalisés avant l'application de l'abat-poussière ;

DE confirmer le retour de l'école à l'automne 2025 pour des travaux complémentaires avant l'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2 Octroi de contrat de la réparation des bâtiments – Centre Michel-Lefebvre et Centre communautaire

25-06-09 CONSIDÉRANT QUE des réparations mineures sont envisagées au centre communautaire et au centre Michel-Lefebvre, incluant :

- La condamnation de deux fenêtres derrière la scène et d'une porte extérieure derrière le bar du centre communautaire.
- La finition intérieure et extérieure à ces endroits, incluant le remplacement du plafond suspendu au-dessus du bar.

CONSIDÉRANT QU'initialement, la construction d'un toit fixé au bâtiment était prévue pour protéger la thermopompe du centre Michel-Lefebvre ;

CONSIDÉRANT QU'une solution plus économique a été identifiée, soit l'achat d'un abri amovible pour unité extérieure, disponible chez les fournisseurs de ventilation au coût approximatif de 500 $. Cette option permettrait de réduire considérablement les coûts, tout en assurant une protection hivernale adéquate.

Considérant les deux soumissions reçues :

Soumissionnaires	**Montant total (taxes incluses)**
Les Constructions Marc Bertheau inc	8 922.06 $
Les constructions Pilon inc.	13 498.07 $

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat à Les Constructions Marc Bertheau inc., en excluant la construction du toit pour la thermopompe;

D'acheter un abri amovible pour thermopompe, au coût approximatif de 500 $, auprès d'un fournisseur spécialisé;

DE financer l'ensemble par le fonds de roulement, remboursable sur 5 ans ;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 70150 522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Maire

Greffier-trésorier

7.3 Octroi de contrat pour les travaux de resurfaçage

25-06-10 CONSIDÉRANT QUE la montée Bertrand présente une dégradation significative de l'enrobé bitumineux sur les accotements et que des réparations localisées permettraient de ralentir la détérioration et de prolonger la durée de vie de cette infrastructure routière.

CONSIDÉRANT QU'un total de 1 227 mètres linéaires de bordures dégradées a été identifié et marqué sur place;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues :

Soumissionnaires	Montant total (taxes incluses)
Pavages D'Amour	42 707,43 $
Pavage Desrochers et Cie Inc.	32 482,35 $
Pavage Lavigne Excavation Inc.	33 417,63 $
Les pavages Théorêt	16 955.42 $

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat à Les pavages Théorêt, au montant de 16 955.42 $ taxes incluses, pour les travaux de resurfaçage localisé sur la montée Bertrand;

DE financer les travaux par le fonds de roulement, remboursable sur 10 ans;

DE prévoir, dans la préparation budgétaire 2026, une enveloppe dédiée aux réfections préventives localisées et travaux de scellement de fissures;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 22 32000 000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4 Autorisation de travaux complémentaires – réfection du 2e Rang

25-06-11 CONSIDÉRANT la résolution 25-01-27 Autorisation du partage des travaux de réfection sur le 2e Rang avec Sainte-Marthe adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton du 21 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marthe sera le donneur d'ouvrage pour les travaux de réfection du 2e Rang, prévus en 2025;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux visent à améliorer l'état de cette route partagée entre les deux municipalités;

CONSIDÉRANT la présence de l'entrepreneur déjà mobilisé deux travaux complémentaires seraient ajoutés aux travaux préalablement prévus :

- Correction d'un accotement affaissé, causé par l'érosion du gravier, afin de prévenir les risques pour les usagers et la détérioration accélérée de la chaussée.
- Prolongement du pavage sur environ 110 mètres, permettant de remplacer une section d'asphalte sévèrement endommagée et ainsi éviter une reprise coûteuse et isolée plus tard.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

D'autoriser les travaux complémentaires au montant estimé de 30 640 $

De reconnaître que la municipalité de Sainte-Marthe sera le donneur d'ouvrage pour les travaux complémentaires effectués, tout comme ceux prévus à la résolution 25-01-27, signifiant ainsi que les travaux seront effectués selon le procédé prévu à leur contrat et que cette municipalité sera ainsi celle qui, unilatéralement, approuvera les travaux.

D'imputer la dépense de la correction de l'accotement au poste budgétaire 02 32000 521 financé par le fonds général.

D'imputer la dépense du pavage au poste budgétaire 22 30000 000 financé par le fonds de roulement avec un remboursement sur 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. Sécurité incendie

8.1 Confirmation du statut de pompiers et de premiers répondants inactifs

25-06-12 CONSIDÉRANT QUE certaines personnes faisant partie du service de sécurité incendie ou du groupe des premiers répondants ne sont plus actives dans leurs fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une mise à jour de la liste de ses membres actifs ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes suivantes ont été identifiées comme inactives :
- Maxime Tremblay
- Ariane Leroux
- Stéphanie Sigouin

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Dugas
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal confirme le statut de pompiers et premiers répondants inactifs des personnes nommées ci-dessus, à compter de la date de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. Arts, culture et loisirs

9.1 Autorisation d'utilisation du centre Michel-Lefebvre et du terrain de balle – Club multisports Val-des-Près

25-06-13 CONSIDÉRANT QUE le Club multisports Val-des-Prés souhaite organiser des activités sportives récréatives pour ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le Club désire utiliser le centre Michel-Lefebvre (CML) ainsi que le terrain de balle tous les jeudis de 17 h 30 à 20 h, du 19 juin au 21 août inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE le Club prévoit organiser une activité spéciale le 21 août, comprenant une partie amicale contre les pompiers ainsi qu'un souper communautaire.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le Club multisports Val-des-Près à utiliser le CML et le terrain de balle tous les jeudis, de 17 h 30 à 20 h, du 19 juin au 21 août 2025.

QUE le Club soit autorisé à tenir une activité spéciale le 21 août 2025, incluant une partie de balle amicale contre les pompiers et un souper sur les lieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2 Dénonciation des coupures au programme Emplois d'été Canada

25-06-14 ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité, notamment dans les domaines des loisirs et de la culture;

ATTENDU QUE les jeunes engagés via ce programme sont principalement affectés à des services essentiels comme les camps de jour municipaux, qui permettent aux parents de concilier travail et responsabilités familiales pendant l'été ;

ATTENDU QUE les coupures observées dans le cadre du programme pour 2025 réduisent considérablement la capacité des municipalités à offrir ces services ;

ATTENDU QUE les incohérences observées entre les orientations du Gouvernement du Québec et celles du Gouvernement du Canada quant à l'intégration des jeunes au marché du travail, crées des situations ambiguës et nuisibles pour les municipalités ;

ATTENDU QUE le maintien et l'amélioration des services aux citoyens nécessitent un soutien prévisible et équitable de la part du gouvernement fédéral.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Shawn Campbell
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal dénonce les coupures apportées au programme Emplois d'été Canada pour 2025, qui nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes ;

QU'il demande au Gouvernement du Canada de rehausser immédiatement et de façon significative le financement du programme, afin d'assurer le maintien des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent ;

QUE la Municipalité transmette une copie de cette résolution au premier ministre Mark Carney, à la ministre de l'Emploi, l'honorable Patty Hajdu, à la députée fédérale de la circonscription de Beauharnois-Salaberry-Soulanges-Huntingdon, madame Claude DeBellefeuille, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et la Fédération canadienne des municipalités ainsi qu'aux autres municipalités du Québec afin d'obtenir leur appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Maire SC

CAC

Greffier-trésorier

10. Varia

11. Mot du maire et parole aux élus

Le maire transmet des messages d'intérêt public aux personnes présentes dans la salle. Le maire laisse ensuite la parole aux conseillers.

12. Questions des citoyens

La période de questions débute à 20 h 30 et le maire prend la décision de mettre un terme à la période de questions à 20 h 47 considérant qu'il n'y a plus de question.

13. Levée de la séance

25-06-15 L'ordre du jour étant épuisé.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Shawn Campbell
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du 10 juin 2025 soit levée à 20 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Shawn Campbell
Signé le 2025-06-15 09:46:25 EDT

Maire

Audrey Caza
Signé le 2025-06-12 11:55:11 EDT

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Shawn Campbell
Signé le 2025-06-15 09:46:30 EDT

Maire